

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 20 juin 2022

**N° CP-2022-6-15-1**

**N° applicatif 3883**

### **15<sup>ème</sup> Commission**

Commission Sud Alsace - Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller

#### **Service instructeur**

Service de l'eau

#### **Service consulté**

### **SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU SITE DU BARRAGE DE KRUTH-WILDENSTEIN TRAVAUX 2022**

Résumé : Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Site du Barrage de Kruth-Wildenstein a transmis à la Collectivité européenne d'Alsace, le 4 mars 2022, sa demande de subvention pour les travaux 2022. Il vous est proposé d'octroyer une subvention d'investissement de 90 % d'un montant subventionnable de 185 974 € HT au Syndicat, soit 167 376,60 € au titre de l'année 2022.

La Collectivité européenne d'Alsace, en sa qualité de membre du Syndicat Mixte d'Aménagement du Site du Barrage de Kruth-Wildenstein, s'est engagée, au travers des statuts de ce dernier, à participer aux dépenses d'investissement et d'exploitation à la charge du Syndicat.

La répartition de ces dépenses doit être déterminée par décisions spéciales du Comité prises à la majorité des deux tiers des membres présents.

Ces dispositions ne s'opposent cependant pas à ce que la Collectivité européenne d'Alsace octroie des subventions d'investissement au Syndicat, à sa demande et sur la base d'une identification préalable des dépenses d'investissement que le Syndicat compte réaliser.

C'est dans ce cadre que le Syndicat Mixte du Barrage de Kruth-Wildenstein a transmis à la Collectivité européenne d'Alsace sa demande de subvention pour 2022 pour la poursuite des travaux de réhabilitation du Schlossberg, du sentier tour du lac, de l'aire de camping-car, de la passerelle sur le batardeau amont et petits investissements, pour un montant de 185 974 € HT, conformément à la programmation pluriannuelle des travaux autour du lac.

Il vous est donc proposé :

- d'attribuer au Syndicat mixte d'études, d'aménagement et d'exploitation du site du Barrage de KRUTH-WILDENSTEIN une subvention d'investissement pour l'année 2022 de 167 376,60 € au titre de la poursuite des travaux de réhabilitation du Schlossberg, du sentier tour du lac, de l'aire de camping-car, de la passerelle sur le batardeau amont et petits investissements, correspondant à 90 % du montant subventionnable, selon l'annexe jointe au présent rapport,
- d'approuver les termes de la convention financière afférente à l'attribution de la subvention précitée, jointe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer avec le Syndicat mixte,
- de prendre acte que le versement de cette subvention pourra faire l'objet d'une avance et d'un acompte conformément au règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace.

La dépense sera imputée au Programme P223O002T06 NATANA 204/2324/731.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY